

# CONDITIONS GÉNÉRALES

**TARIFS** : - taux horaire : forfait **35 € /h**  
- forfait déplacement : **6 €**  
(jusqu'à 7 km, au-delà : 1 € le km supplémentaire)

## RETOUCHES

à payer à la dépose des effets

## CONFECTION

**Acompte(\*) de 30 %** à payer à la commande

**LES TISSUS SONT À PAYER A LA COMMANDE**

## BRODERIES

- acompte (\*) de **5 €** pour les recherches et numérisation
- les broderies sont à payer à la commande

Règlement en espèces, par Paypal ou par chèques à l'ordre de  
**Marie Jo VIRGILE**

## AUCUNE RÉCLAMATION N'EST RECEVABLE ET SANS DÉLAIS :

- en cas d'acceptation des prestations
- à la dépose : en cas d'absence du porteur du vêtement
- après travaux : - en cas de non essayage ou de livraison à une tierce personne
- pour les retouches de voilages, rideaux, housses, accessoires ...

## PAR MESURE D'HYGIÈNE

- les textiles et accessoires (voilages, rideaux, coussins, housses ...) **non nettoyés** seront systématiquement **refusés**.

**NOTA** : « Le fait de demander une prestation, implique la pleine acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus. »

Le 1<sup>o</sup> janvier 2010. La chef d'entreprise : Marie Jo VIRGILE

(\*) - L'**acompte** implique un engagement ferme des deux parties, par conséquent, l'obligation d'acheter pour le consommateur et celles de fournir la marchandise pour le commerçant. L'acompte est en fait un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a aucune possibilité de dédit et le consommateur peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte. (source : **DGCCRF**)